

Comité de la Convention Cybercriminalité (T-CY)

T-CY 12

12^e réunion plénière du Comité de la Convention Cybercriminalité

Ordre du jour annoté (projet)

2 décembre (9 heures) - 3 décembre 2014 (18 h 30)

Palais de l'Europe, salle 1

Conseil de l'Europe, Strasbourg

Ordre du jour annoté

(Veillez noter que les points de l'ordre du jour marqués d'un* relèvent de la décision des membres représentant les Parties contractantes à la Convention de Budapest)

<p>1. Ouverture de la 12^e réunion plénière et adoption de l'ordre du jour</p>
<p>2. Etat des signatures, des ratifications et des adhésions à la Convention de Budapest et à son Protocole</p> <p>Les participants sont invités à examiner l'état des signatures, ratifications ou adhésions par divers pays.</p>
<p>3. Informations communiquées par les Parties et les observateurs – Tour de table</p> <p>Les participants sont invités à présenter des informations sur les évolutions législatives, les principaux cas, les événements importants, la formation dispensée à d'autres pays, y compris par des organisations internationales, etc.</p>
<p>4. Dialogue avec les organisations internationales (observateurs du T-CY)</p> <p>Les représentants des organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du T-CY sont invités à présenter les activités pertinentes et à engager un dialogue avec les membres du T-CY. La liste des observateurs comprend : la Commission de l'Union africaine, l'ENISA, l'Union européenne, Interpol, l'UIT, l'OEA, l'OCDE, l'OSCE, l'ONUDC et le G7.</p>
<p>5. Suivi du rapport d'évaluation du T-CY sur les dispositions relatives à la préservation rapide des données *</p> <p>A sa 11^e réunion plénière, le T-CY a invité les Parties qui ne participaient pas à l'évaluation de ces dispositions en 2012 à transmettre les questionnaires remplis au Secrétariat en vue d'un rapport supplémentaire sur l'application des dispositions relatives à la conservation rapide des données. Il les a invitées à soumettre des informations complémentaires sur les suites données au rapport d'évaluation adopté en décembre 2012.</p> <p>Le T-CY est invité, à sa 12^e réunion plénière, à examiner les informations reçues.</p> <p>Les Parties sont encouragées à mettre en commun les informations sur les implications de la décision de la CEJ sur la conservation des données.</p> <p>Il est proposé d'envisager un rapport supplémentaire détaillé à la 13^e réunion du T-CY (juin 2015).</p>
<p>6. Evaluation de l'article 31 et des autres articles relatifs à la coopération internationale : finalisation du projet de rapport et des projets de recommandations *</p> <p>Les Parties sont invitées à examiner les projets de recommandations et de conclusions en vue de l'adoption du rapport.</p> <p>Il est vivement recommandé de veiller à ce que les délégations se composent de responsables de l'entraide judiciaire dans les Parties.</p>

7. Dispositions à évaluer dans le cadre du 3^e cycle d'évaluation du T-CY (2015)*

A sa 11^e réunion plénière, le T-CY a décidé de consacrer le 3^e cycle des évaluations à l'article 13 (sanctions et mesures).

Le T-CY est invité, à sa 12^e réunion plénière, à envisager les éléments d'un projet de questionnaire du Bureau.

Il est proposé d'envisager un questionnaire complet à la 13^e réunion plénière (juin 2015).

8. Accès transfrontalier aux données*

A sa 10^e réunion plénière (décembre 2013), le T-CY a demandé au groupe sur l'accès transfrontalier de lui présenter un rapport comprenant des propositions d'actions futures à ce sujet à sa 12^e réunion plénière.

Les participants sont invités à examiner ce rapport.

Le T-CY est en outre invité à sa 12^e réunion plénière à examiner le projet de note d'orientation sur l'article 32 en vue de son adoption.

9. Notes d'orientation du T-CY*

Le T-CY est invité à examiner le projet de note d'orientation sur le spam en vue de son adoption.

Les Parties sont invitées à faire des propositions pour d'autres notes d'orientation.

10. Rapport sur les informations relatives aux abonnés*

Le T-CY a conclu, à sa 11^e réunion plénière, que l'adoption d'une note d'orientation sur les informations relatives aux abonnés serait prématurée, mais a demandé au Secrétariat d'élaborer un rapport à part entière à partir des informations reçues des Parties.

Le T-CY est invité à sa 12^e réunion plénière à examiner le projet de rapport en vue de son adoption.

11. Lois types c. Convention sur la Cybercriminalité

Le T-CY est invité, à sa 12^e réunion plénière, à procéder à un échange de vues sur les lois types et les instruments mis au point par d'autres organisations et sur leurs relations avec la Convention de Budapest sur la cybercriminalité.

12. Programme de travail du T-CY : examen du programme de travail 2014-2015*

Les Parties sont invitées à examiner les progrès réalisés.

13. Dotations financières du T-CY pour 2014-2015*

Le Secrétariat informera les participants de l'état des ressources financières dont disposera le T-CY en 2014-2015.

A la suite de la décision sur le financement du T-CY prise à la 9^e réunion plénière, les Parties sont invitées à envisager d'apporter une aide financière au T-CY par des contributions volontaires au projet CYBERCRIME@OCTOPUS.

14. Activités des projets de développement de compétences et Bureau de programme sur la cybercriminalité (C-PROC) du Conseil de l'Europe

Le Secrétariat donnera des renseignements à jour sur les projets de développement de compétences et le [Bureau de programme du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité](#) (C-PROC) de Bucarest, y compris sur les activités de renforcement des droits de l'homme et de l'état de droit.

15. Questions diverses

–

16. Prochaine réunion du T-CY*

Les membres du T-CY sont invités à se prononcer sur la proposition d'organiser la 13^e réunion du T-CY les 15 et 16 juin 2015 avant la Conférence Octopus qui aura lieu du 17 au 19 juin 2015. Cette proposition est subordonnée à la disponibilité de fonds.